UNIVERSITÉ DE GENÈVE
FACULTÉ DE DROIT

Séminaire
Descriptif et Exigences

Enseignant-e : **A.-S. Dupont, po**
N° : **5933**
Titre du séminaire : **Organisation et financement des soins de santé**

Maîtrises concernées : MD, MDE, MDIE, MDP, MDCP
Semestre : printemps 2024

Descriptif du séminaire : L'objectif de ce séminaire est de comprendre les règles applicables à l'organisation et au financement des soins en Suisse. L'accent sera mis sur les difficultés qui découlent de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, sur les problèmes entraînés par la réglementation actuelle, et sur les enjeux politiques dans ce domaine. A l'issue de ce séminaire, les étudiantes et les étudiants seront capables d'identifier les enjeux juridiques de l'organisation et du financement des soins de santé, et de les mette en perspective dans le contexte plus large des enjeux politiques et de société.

Exigences :

a) La fréquentation de votre séminaire exige-t-elle des prérequis ? Non

b) Les étudiants sont-ils convoqués avant le début du semestre ? Non

c) Existe-il une liste de sujets ? Oui
   - Si oui : Les étudiant-es peuvent proposer des sujets

d) Quelles sont les diverses étapes et délais de reddition ?

Etapes	Délais de reddition
1. Choix du sujet	Deux semaines après le début du séminaire
2. Remise du plan, de la bibliographie et de 4-5 pages de texte	Selon le souhaite de l'étudiant.e
3. Remise d'une première version du mémoire	Une semaine avant la présentation orale
4. Présentation orale, retour des collègues et de l'équipe enseignante	Selon planning du séminaire
5. Remise de la version définitive du mémoire	Le dernier jour des cours

e) Prévoyez-vous la possibilité pour les étudiants d'obtenir la lecture préliminaire d'une première version, avec des commentaires ? Oui
Les règles formelles, notamment celles sur le plagiat, s'appliquent aussi au projet de mémoire. En outre, la qualité du projet de mémoire est prise en compte dans l'évaluation.

f) Pour participer au séminaire, la connaissance passive d'une langue étrangère est-elle nécessaire ? Oui
   - Si oui, laquelle ou lesquelles ? La connaissance passive de l'allemand est un atout, dans la mesure où une partie de la jurisprudence et de la littérature est dans cette langue. Ce n'est toutefois pas une condition obligatoire.

g) Des intervenants externes participent-ils à votre séminaire ? Oui

h) Modalités d'évaluation (par ex. participation = 1 point / oral = 1 point / écrit = 4 points) : le travail écrit est évalué pour lui-même, sur 6 points, la note étant ensuite pondérée en fonction de la participation à l'ensemble du séminaire et de la qualité de la présentation orale.